

La Gazette de Condillac



MARS 2023

BULLETIN MUNICIPAL

Bonjour à toutes et à tous,

Les vœux des élus se sont déroulés le 6 janvier en présence de très nombreux concitoyens, du président de Montélimar Agglomération M. Cornillet Julien, du Major Natter Commandant de la brigade de Montélimar et Marsanne et d'un représentant des pompiers de Marsanne qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

Lors de cette cérémonie, j'ai eu le plaisir de décerner une médaille d'or à M. Clément Marc pour les nombreux services rendus à la mairie pendant 37 années passées au service de sa commune comme élu et aussi pour les nombreux travaux effectués, encore aujourd'hui, aux abords de la mairie. Une médaille d'argent a aussi été remise à M. Loubet Olivier pour les 22 années passées au sein du conseil municipal. Merci à tous deux, notre commune a besoin de ces bénévoles pour œuvrer au bienêtre de toutes et de tous.

Quelques familles nouvellement arrivées sur notre commune ont pu être présentées à l'ensemble des personnes présentes avec qui elles ont pu échanger.

Les discours terminés, nous nous sommes retrouvés autour du buffet pour nous régaler avec des produits confectionnés par la pâtisserie de Sauzet et partager de belles et bonnes galettes des rois en ce jour d'épiphanie, le tout accompagné d'un verre.

Ce fut un beau rassemblement communal très agréablement partagé par l'ensemble des villageois présents.

Ce début d'année 2023 a malheureusement été marqué par 3 cambriolages sur notre commune. De nombreuses résidences principales ou secondaires sont isolées, en l'absence de voisins, d'alarme ou des fermetures renforcées, elles sont des proies faciles pour les cambrioleurs alors soyez prudents et sécurisez vos habitations. Avec votre participation, l'application Voisins Vigilants et Solidaires peut parfois aider à informer et lutter contre ce mal.

Cette année encore le festival Itinérance, financé par l'agglomération de Montélimar, se déroulera sur notre commune avec un point de départ à Spirale de Lux pour une balade botanique (voir détails à l'intérieur). Venez nombreux, ces manifestations sont toujours des moments de rencontre et d'enrichissement à la portée de tous.

Jacky Goutin

MAIRIE

L'équipe municipale, et Mme Séverine Brachet Secrétaire de mairie vous accueillent les : mercredis de 14h à 16h30 vendredis de 9h à 11h30.

> Contact 04 75 90 07 00

Maire

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe:

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr
https://www.mairie-condillac.fr/

Conseillers municipaux:

Sandrine HEBERT	06 76 21 83 87
Marie-josé LACHAUD	06 80 36 66 92
Odile MARANGONI	06 89 73 20 77
Loic BUREL	06 31 33 34 48
Raymond BUREL	06 70 18 14 94
Garry FAYOLLE	07 88 00 59 86
Olivier LOUBET	06 75 64 54 57
Florent SOULIER	06 71 97 33 80

Les dates sont communiquées et affichées en Mairie. Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

INFORMATIONS LOCALES

IMPORTANT

GERER MES BIENS IMMOBILIERS



A compter du 1^{er} janvier 2023, tous les propriétaires sont soumis à de nouvelles obligations déclaratives à travers le service GMBI accessibles dans leur espace sécurisé sur impots.gouv.fr.

Depuis le milieu du mois de janvier 2023, il s'est enrichi et offre deux nouvelles fonctionnalités aux propriétaires: - déclarer, pour chacun des locaux qu'ils possèdent, à quel titre ils l'occupent (habitation principale ou secondaire). Cette déclaration est obligatoire et doit être effectuée avant le 30 juin 2023

- et, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants (ou s'il est vacant) et les loyers.

La mise en place du service GMBI s'inscrit dans un contexte d'évolution législative majeure en matière de fiscalité directe locale avec en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023. En revanche, la taxe d'habitation reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants (sur décision des collectivités).

Cette réforme a nécessité de revoir et de moderniser les modalités de gestion de l'occupation des locaux d'habitation.

La déclaration en ligne devra être faite au cours du 1^{er} semestre 2023 et dans tous les cas avant le 30 juin 2023. Pour la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration. En revanche, plusieurs changements d'occupation dans une année peuvent nécessiter plusieurs déclarations.

Pour faciliter la mise à jour des occupations et identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a donc mis en place une nouvelle obligation déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales). Par ailleurs, il n'y a pas d'imprimé pour la déclaration de l'occupation des locaux, celle-ci est totalement dématérialisée.

Vous trouverez aussi différents document sur le site impots.gouv.fr comme notamment un tutoriel video, ainsi qu'une fiche focus (https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires)

LE BUDGET PARTICIPATIF

Le Département de la Drôme lance son premier budget participatif d'un montant de 700 000 € à répartir : le financement de votre « bonne idée » pouvant récolter de 2 000 € à 35 000 €. c'est le moment de proposer vos projets innovants pour les Drômois.

Cette première pour la collectivité a pour objectif d'encourager la citoyenneté et l'engagement, de solliciter l'avis des citoyens (diagnostic, élaboration et évaluation des projets), et de valoriser les savoir et l'expertise de tout un chacun.

Qui peut participer : Toute personne de plus de 11 ans, résidant ou étudiant dans la Drôme.

Thème à l'honneur de cette première édition : la jeunesse.

Rendez-vous sur <u>budgetparticipatif.ladrome.fr</u> pour déposer vos projets!



韶

INFORMATIONS LOCALES



P.A.T. Projet Alimentaire Territorial

Les projets alimentaires territoriaux peuvent s'étendre dans des échelles de territoires très différentes : de la petite commune à la grande région, en passant par les parcs naturels régionaux, les pays ou les départements. Ils peuvent avoir une visée sociale, économique ou environnementale, mais généralement c'est la combinaison de plusieurs de ces aspects qui est traitée dans ces projets. Par exemple :

- mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- redynamiser le tissu économique local;
- augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.

Ce qui rassemble ces démarches, c'est leurs caractères collectifs, communs et le fait qu'elles prennent en compte le sujet de l'alimentation dans son ensemble, de manière globale.

Quels intérêts pour une collectivité d'avoir un P.A.T. ?

C'est une opportunité pour la collectivité, car il facilite le lien entre les différentes structures qui permettent de maintenir une activité plus ciblée et créatrice d'emplois pour l'agriculture, la transformation alimentaire, la vente en circuit court et l'agritourisme.

Il permet une relocalisation de la valeur productive alimentaire et en accroit sa sécurité pour la collectivité.





FORUM

SAISONNIERS

les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Quelques exemples de l'impact d'un PAT :

Création d'une plateforme de distribution en circuit court, d'outils de transformation de la production agroalimentaire, connexion du flux entre agriculteurs et consommateurs, travail avec des associations sur la précarité alimentaire, intégration de produits locaux dans la filière de la restauration collective, création de fermes pilotes, maisons des terroirs, préservation du paysage agroécologique avec maintien de haies ou limitation de l'augmentation des parcelles...

AIDES FINANCIERES POUR LES ENTREPRISES MISES EN PLACE PAR LA REGION

2 informations relatives à 2 aides financières mises en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes :

1/. Financer l'investissement de matériel ou équipement moins énergivore pour mon entreprise (entreprise dont l'effectif est inférieur à - de 10 salariés)

https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-linvestissement-de-materiel-ou-equipement-moinsenergivore-pour-mon-entreprise

2/. Prendre en charge le surcout des frais d'électricité des artisans boulangers-pâtissiers (entreprise de - de 15 salariés)

https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/prendre-en-charge-le-surcout-des-frais-delectricite-des-artisans-boulangers-patissiers

LA VIE-LA NATURE

LE PLAN CHASSE 2023

Nous allons peut-être trouver un peu de paix entre chasseurs et non-chasseurs, en effet le gouvernement a dévoilé le 9 janvier dernier le plan chasse permettant un peu plus de cohabitation entre les deux populations et espérons que cela apaise les tensions actuelles .

La demande d'un jour sans chasse n'a pas été suivie et certains s'en offusqueront probablement à raison, car les chasseurs ne représentent que 1,5 % de la population (Pour rappel 1 million de chasseurs pour 68 millions d'habitants...) mais obtiennent gain de cause alors que cela aurait certainement pu enterrer la hache de guerre entre les deux clans...

Mais sans atténuer réellement la polémique sur la pratique de la chasse, elle planifie une attitude certainement plus raisonnable.

La priorité du gouvernement est d'assurer la sécurité des Français partout et tous les jours...l'objectif est de zéro accident.

Même si leur nombre parait en réduction (2021: 90 accidents dont 8 mortels - 2000: 232 accidents dont 39 mortels), quatorze mesures ont été prises. 2 accidents sur 10 sont des usagers de la Nature. (Par accidents on indique les évènements avec blessures corporelles, ce qui n'est pas le cas des incidents...)

L'interdiction de chasse sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants avec des audits de sécurité ... avec un renforcement des formations décennales à la sécurité, formation renforcée aussi des organisateurs de battues, le respect de l'angle de tir des 30° ou encore le port généralisé des gilets fluos.

Une application numérique verra le jour à l'automne 2023 afin de recenser les zones de chasse, d'indiquer les lieux et horaires de chasse sur les espaces concernés.

Une standardisation des panneaux de signalisation de chasse sera pour dans quelques années afin d'être correctement utilisés et compris.

Le planning annuel de chasse devra être communiqué à l'ensemble des résidents des communes situées sur des territoires à l'ACCA dès septembre 2023.

Petit rappel de règlementation en matière de transport d'armes, l'arrêté du 1er août 1986 (renforcé en avril 2006) fixe les règles des conditions de transport de l'arme de chasse. Celle-ci ne peut être transportée que déchargée, démontée ou placée sous étui.

Petit rappel sur les attitudes comportementales interdites :



- le tir non dirigé vers le sol (il doit être fichant et à courte distance, c'est-à-dire à moins de 30 mètres en battue) et l'angle du tir de 30 degrés, déterminé en fonction de l'environnement : voisins de poste, habitations, routes, etc.
- -le tir en direction des habitations, routes ouvertes à la circulation, chemins ouverts au public, voies ferrées, terrains de sport, véhicules stationnés, etc.
- -Le tir sans identifier la cible.

Et la règle des 150m...Les 150 m pour les seuls terrains non soumis à l'action obligatoire des Acca

Cette distance de 150 m autour des habitations souvent évoquée ne concerne pas la sécurité à la chasse, mais les terrains non soumis à l'action obligatoire des Acca. L'article L422-10 du Code de l'environnement prévoit en effet que les terrains situés dans un rayon de 150 m autour d'une habitation ne peuvent être soumis à l'action de l'association. Cela signifie que ce terrain est exclu du territoire de chasse de l'Acca et qu'en conséquence les chasseurs qui en sont membres ne peuvent, de droit, y chasser. Cela n'induit pas pour autant une interdiction de tir dans ce périmètre sur lequel le propriétaire du terrain reste titulaire du droit de chasse. Ce dernier peut aussi autoriser les chasseurs de l'Acca à y chas-



ser. En pratique, et dans ce cas, des chasseurs peuvent tirer près des habitations, mais <u>jamais dans</u> <u>leur direction.</u>

Pour rappel la chasse sur la commune de Condillac rentre dans ce cadre car gérée par une ACCA.

Source : dossier de presse - écologie.gouv.fr



AIDES LOCALES



£ Le 26 mars 2023

A partir de 8h salle des fêtes de Puy Saint Martin



Ravitaillements au départ, sur les circuits et à l'arrivée

Inscriptions sur place : 5€/8km marche et circuits VTC

8€ pour les autres circuits (gratuit -12ans)

Renseignements: Michel Porte 06 76 53 63 02 responsable VTT

J Claude Cètre 06 08 41 05 63 responsable Marche

Claude Bleton 06 11 09 41 35 Président

Les chemins seront exceptionnellement ouverts pour la journée suite à l'autorisation des propriétaires. Il faudra être vigilant pour ne pas abimer les cultures ou les clôtures et ne laisser aucun déchet dans la nature. Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Le compost est un allié précieux pour le jardinier. Plantes en pot, légumes du potager, massifs fleuris, arbres fruitiers, arbustes, gazon ... Toutes les plantations peuvent bénéficier de ses apports nutritifs. Pas besoin d'engrais! Sa composition améliore qualité et structure des sols. Pas besoin de terreau! Issu de la dégradation naturelle de nos déchets organiques (qui représertent entre 40 et 60% de notre poubelle), il contribue positivement à la réduction de nos ordures ménagères!

année.

Opération de printemps

vendredi 31/03/23 de 14h à 17h samedi 01/04/23 de 9h à 11h45 et de 14h à 17h.

Opération d'automne

vendredi 29/09/23 de 14h à 17h samedi 30/09/23 de 9h à 11h45 et de 14h à 17h

LE COMPOST



Voici les dates pour les distributions de compost de cette

Exemples d'utilisation

Comme amendement pour le potager, jardin d'agrément, plantes vivaces, pelouse : épandre en surface et incorporer dans la couche superficielle;

Arbustes, rosiers, arbres fruitiers : étaler aux pieds et pailler ;

Pour la plantation ou le rempotage des plantes : mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre.

Quelques conseils

N'enfouissez jamais le compost en profondeur : griffez la terre pour incorporer le compost dans les 5 premiers centimètres du sol puis couvrez-la aussitôt avec un paillis (feuilles mortes, tontes de pelouse, branches et tailles de haies);

Ne stockez pas le compost trop longtemps (1 an environ). Conservez-le à l'abri de la pluie, de la chaleur et du soleil.



Le compost distribué ce jour est issu de la transformation et valorisation des déchets verts apportés sur les **déchèteries du territoire du SYPP**.

Il est produit sur la **plate-forme de compostage Alcyon** à Bollène et remplit toutes les normes pour une utilisation en agriculture biologique.



Distribution gratuite de compost

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE DÉCHÈTERIE!

Vendredi 31 mars 14h00 – 17h00

Samedi 01 avril 9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h00

Chemin de Vermenon 26 740 MONTBOUCHER SUR JABRON









Alcvon

VIE LOCALE



SAMEDI 22 AVRIL 2023,

LA COMMUNE ACCUEILLERA DANS LE CADRE DES RENCONTRES CULTURELLES D'ITINERANCE UNE BALADE NATURALISTE.

RENDEZ-VOUS A 14H SUR LE PARKING DE « SPIRALES DE LUX » POUR UN APRES-MIDI DETENTE ET DECOUVERTE DE NOTRE PATRI-MOINE NATUREL.

Inscription sur le site de l'Agglo ou par téléphone, voir le programme culturel Itinérance.

Une promenade en compagnie du guide naturaliste Mr Thomas Bontemps (ass <u>Nature au cœur</u> de Crupies). Une visite de « Spirales de lux » pourra ensuite être proposée.



LES 29-30 AVRIL 2023 SPIRALES DE LUX à CONDILLAC fait partie d'un circuit –le programme est en cours-



NOUVELLES DE L'ACTIVITE CYNEGETIQUE



L'activité chasse s'est terminée fin février. A l'issue de cette fermeture l'activité sera uniquement pour la gestion des populations et des milieux, avec d'éventuels tirs gérés par la garderie voir même par les lieutenants de louveterie.

GRAND GIBIER : La population est bien inférieure cette saison sur notre territoire, mais aussi très perturbée par la présence du loup. Néanmoins elle semble normale dans la Drôme.

Les populations de chevreuils restent en augmentation malgré notre plan de chasse. Les dégâts semblent très bien maitrisés, mais la facture dégâts du passé reste importante (participation à la dépense globale du massif).

Bien que la signalisation actuelle reste inchangée, nous avons décidé (Mairie et association) de mettre en place sur chaque départ de randonnée (2 sur Condillac) des panneaux d'affichage sous forme de carte du territoire qui retracent les circuits ainsi que les zones de chasse avec une battue.

Et dans les nouvelles directives, nous communiquerons les secteurs de chasse en battue avec une nouvelle application sur Smartphone.

PETIT GIBIER : Dans l'ensemble nous observons que les populations de petits gibiers se portent bien. Le projet de réimplantation perdreaux sera reconduit cette année, malgré une présence d'oiseaux qui semble moyenne pour cette année.

DIVERS : Le 18 mars matinée caillettes boudins // Le 1er avril l'ACCA organise une journée « nature propre » // Le 20 mai assemblée générale.

Les chasseurs seraient heureux de vous accueillir pour vous faire partager une activité chasse et même découvrir quelques petits secrets de dame nature. Pour ce faire : 06 09 32 00 03 -Mr ROJAT -

LE RECYCLAGE

RECYCLAGE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Si vous voulez retirer vos panneaux photovoltaïques de votre toit ou autres supports, un arrêté du 9 mai 2017, impose, quand le producteur est propriétaire des panneaux ,de confier ceux-ci à un organisme spécialisé afin de les démanteler et de recycler ses composants. La durée de vie d'un panneau se situe entre 25 et 40 ans.

En France l'éco-organisme SOREN est missionnée par l'Etat pour assurer la REP (responsabilité élargie du producteur), cadre règlementaire de la collecte et du recyclage des déchets générés par les produits fabriqués, et cela depuis 2017.

Il existe 200 points de collecte à travers toute la France et depuis 2018 VEOLIA a remporté l'appel d'offre pour le marché français et construit sa 1ère usine de recyclage à grande échelle. (Avant les panneaux partaient en Belgique)

Une éco-participation est prélevée sur chaque produit fabriqué et mis sur le marché puis reversée à l'éco-organisme.

En 2019 SOREN a récolté 280 000 panneaux solaires photovoltaïques soit 5000 tonnes de déchets. Une unité de traitement se situe dans les Bouches du Rhône près d'Aix en Provence mais une deuxième est prévue pour faire face au flot croissant à venir. En 2030 ce sera environ 50 000 tonnes qui seront à trier.

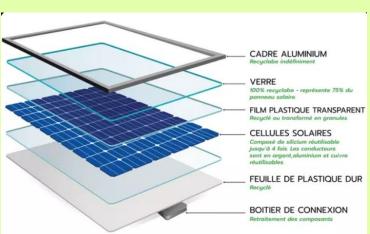


<u>Composition d'un panneau</u>: Du silicium (pour 90% du marché), des connexions en argent ou cuivre, du plastique, des cellules, du verre et un cadre aluminium.

<u>Que deviennent les matériaux recyclés</u> ? : Le quota moyen de recyclage d'un panneau solaire photovoltaïque est de 95 %.

Le <u>silicium</u> est réutilisable jusqu'à 4 fois pour à nouveau reformer des panneaux ou bien être intégré dans un lingot à des fins de semi-conducteur performant.

Le <u>cuivre et l'argent</u> seront séparés puis fondus pour de divers usages.



Le *plastique* est transformé en granules ou serviront à produire de l'énergie. Le *verre* est, lui, recyclable quasi à l'infini pour se retrouver sous forme de contenants divers ou fibre de verre ou laine de verre...

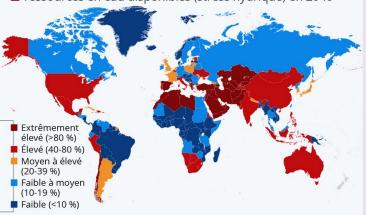
L'<u>aluminium</u> comme pour le verre se recycle facilement, par exemple pour des canettes de boisson. Après un nouveau record de 32 jours sans pluie, la France connaît l'un des épisodes de sécheresse hivernale les plus violents de son histoire.

Notre pays pourrait connaître de nombreuses restrictions d'eau dès le mois de mars, inédites si tôt dans l'année, après ces 32 jours sans pluie et un hiver très sec qui ont mis en péril le rechargement des nappes phréatiques, déjà épuisées par la sécheresse historique de 2022.

Nous faisons face à une situation particulièrement inédite. Le mois de février a d'abord été extrêmement déficitaire en termes de précipitations. En montagne, l'enneigement est très faible, on le voit en haute altitude où l'on observe un déficit du manteau neigeux. Le niveau des nappes phréatiques est lui aussi très en dessous de la moyenne. Alors que nous sommes en hiver, période de l'année où les nappes sont censées se reconstituer, on constate que leur niveau est très insuffisant. Par exemple, on le voit très bien en Ariège, où le lac artificiel de Montbel subit depuis plusieurs mois un énorme déficit d'eau. À ce jour, le lac n'est d'ailleurs rempli qu'à 20 %, contre 70 % habituellement. L'impact sur les cours d'eau est aussi très important. En janvier, sur l'axe de

Pénurie d'eau : quels pays seront les plus touchés en 2040 ?

Projection du rapport entre les prélèvements d'eau et les ressources en eau disponibles (stress hydrique) en 2040



Sources: World Resources Institute via The Economist Intelligence Unit

la Garonne, nous observons des débits très inférieurs à la normale, de l'ordre de -40 à -80% du débit moyen. En bref, c'est toute une combinaison de facteurs qui nous plonge dans cette situation.

La situation pourra évoluer surtout en mars, mois jusqu'à la fin duquel on considère que les nappes phréatiques se rechargent en eau. Passé cette date, avec l'arrivée du printemps au mois d'avril, les nappes se rechargent très peu. Les températures sont en effet plus élevées, provoquant l'évaporation des précipitations, et la végétation repart à cette saison, puisant de l'eau. Le mois de mars est, en quelque sorte, le dernier mois qu'il va nous rester pour recharger les nappes phréatiques.

Comme l'an dernier, soyez raisonnables et attentifs à votre consommation d'eau pour passer l'été sans coupure. La nature vous en remercie. Le département de la Drôme est déjà en alerte sècheresse.

DECHETERIE DE LA LAUPIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi

Horaire sauf juin, juillet et août 9h à 11h45 / 14h à 17h

Horaire juin, juillet et août 7h30 à 13h

7h30 à 15h le samedi **NOUVEAUX HORAIRES**

Président: Bernard ROJAT

sangliers de Condillac

Président: Philippe ROSTAN

Amicale des chasseurs de

Le LIONS CLUB de Montélimar Mistral organise une collecte de radiographies argentiques et de lunettes du 10 au 26 mars 2023.





<u>Des bacs de collecte sont disposés à la mairie</u> pour ce recyclage de matières plastiques et sels d'argent ainsi que le reconditionnement pour une 2ème vie des lunettes anciennes pour les pays en voie de développement.

ASSOCIATIONS

<u>Comité des fêtes :</u> Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32

St Pierre aux Liens et du Patrimoine de Condillac Président: Jean Luc ORAND 04 75 54 49 32 Nourrices agréées

Condillac : MILLION Francette 04 75 46 70 94

Condillac : MEGE Françoise 06 76 40 84 13

Pour rappel

06 81 55 15 23

06 09 32 00 03

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : mairie-condillac.fr



N'oubliez pas d'adhérer à notre communauté de voisins vigilants et solidaires. Cela vous permettra de recevoir les informations et alertes de la mairie. Des autocollants seront distribués aux membres de la communauté.